

Un dispositif pour encourager les enfants à pratiquer un sport

L'État a mis en place le dispositif Pass'Sport pour permettre aux enfants de s'inscrire dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021. Dans l'Eure, 87 374 enfants sont éligibles. Le Pass'port est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou une partie de son inscription dans une association sportive volontaire. Il s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans). Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport ont reçu durant l'été 2021 un courrier les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant. Elles ont jusqu'au 31 octobre pour présenter ce courrier, au moment de l'inscription et bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence. Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive, dans les Quartiers prioritaires de la ville auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive). Contact régional DRAJES : drajes-pole3@ac-normandie.